

## Communiqué de presse

# Une consultation pour un projet éolien repensé à Trédias (22)

Trédias, le 15 septembre 2023

**BayWa r.e., spécialiste des énergies renouvelables, envisage la possibilité d'un projet éolien entièrement repensé sur la commune de Trédias. Des rencontres sont organisées avec les élus, associations et riverains pour définir les contours d'un nouveau projet, citoyen et intégré au paysage.**

BayWa r.e. est convaincu de la pertinence de l'implantation d'un projet éolien sur la commune de Trédias. Tous les avis rendus pendant l'instruction du 1<sup>er</sup> projet par les services de l'Etat, y compris la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), ont été favorables à l'installation du parc éolien. Le projet d'implantation d'un parc éolien a fait l'objet d'un large consensus au sein de la commune.

### Un projet citoyen et une implantation réétudiée

BayWa r.e. souhaite proposer un projet résolument distinct du précédent, tant sur le plan de l'implantation des éoliennes que d'une implication renforcée des riverains. La prise en compte des enjeux paysagers sera consolidée. De nouvelles études pourraient être lancées pour installer les éoliennes sur des emplacements davantage éloignés des habitations.

Une dynamique de concertation ambitieuse a été amorcée avant même le lancement d'un nouveau projet : l'ensemble des parties prenantes, favorables comme opposées au projet, ont été rencontrées par BayWa r.e. qui souhaite maintenir un dialogue continu avec le territoire. De nouvelles rencontres sont prévues au cours des prochains mois.

BayWa r.e. souhaite proposer un projet éolien citoyen, sur le modèle de "Clos-Neuf" sur les communes de Merdrignac et Illifaut (22). En ce sens, un comité de suivi sera mis en place, associant élus et riverains volontaires, pour discuter des étapes du projet et avancer, en parallèle, sur la réalisation d'autres projets locaux :

- Modalités de la concertation avec la population locale
- Travail sur l'insertion des éoliennes dans le paysage
- Projet en faveur du territoire : rénovation énergétique des habitations, vente locale d'électricité, aménagements en faveur du patrimoine, émergence de projets locaux...
- Rencontres et échanges avec tout public autour des enjeux de la transition énergétique en Bretagne

### L'éolien, une énergie indispensable en Bretagne

La Bretagne, péninsule énergétique, ne produit que 35 % de l'énergie qu'elle consomme. 1 316 MW éoliens sont installés, produisant 28 % de l'électricité bretonne (contre 5 % pour le photovoltaïque). La région s'est fixée un objectif de 2 500 MW en 2028 (soit la consommation électrique de près d'1/4 de la population bretonne) et de 4 000 MW en 2040.



Chaque parc éolien contribue à baisser les émissions de CO<sub>2</sub>, dans un contexte global d'emballement climatique où chaque degré compte. D'ici 2030, éolien et photovoltaïque sont les seules énergies à être installées immédiatement et à même de contribuer à maintenir le réchauffement climatique sous 1,5°C d'ici 2030.

L'éolien produit près de 9 % de la consommation électrique française. Dans un contexte de moindre disponibilité des ressources hydrauliques et de forte hausse du prix du gaz, l'énergie éolienne a fortement contribué à la baisse de notre recours aux énergies fossiles.

## L'annulation du premier projet, une défaite pour le climat

BayWa r.e. avait engagé la construction de trois éoliennes à Trédias en janvier 2021, conformément à l'arrêté préfectoral obtenu le 5 mai 2017 autorisant la construction et l'exploitation de ces 3 éoliennes. Le Tribunal Administratif de Rennes a alors confirmé, le 19 décembre 2019, la validité de l'arrêté délivré.

Un jugement rendu le 20 juillet 2021 par la Cour d'Appel Administrative de Nantes a annulé les autorisations du parc éolien, au motif de l'impact sur le paysage. La construction du parc éolien a alors été suspendue.

Les fondations et plateformes des trois éoliennes, dont la construction avait été suspendue, ont été démontées en moins de 3 mois par BayWa r.e. et le site a retrouvé un usage agricole dès l'été 2022.

Ce parc éolien aurait dû être livré fin 2021. Les trois éoliennes auraient dû produire 18 500 MWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation domestique d'environ 8 500 personnes. Dans un contexte de crise énergétique, il aurait permis d'éviter l'émission de 15 000 tonnes de CO<sub>2</sub> et générer plusieurs millions d'euros de revenus pour la collectivité (de la commune à l'Etat).

*“L'abandon de la construction de ce parc éolien, source d'énergie décarbonée sur le territoire breton, s'est fait au détriment de l'environnement, de la lutte contre le changement climatique, et des finances publiques.”* déclare Can Nalbantoglu, Président de BayWa r.e. France.

## A propos de BayWa r.e.

BayWa r.e. a déjà installé et mis en service près de 400 MW et assure l'exploitation de près de 1 000 MW de projets d'énergies renouvelables en France.

Actif depuis 2005 dans l'hexagone, BayWa r.e. est aujourd'hui un acteur incontournable du secteur des énergies renouvelables avec plus de 4 400 collaborateurs et 10 000 MW en exploitation dans le monde.

Composée de plus de 270 salariés répartis sur 11 sites situés à Paris, Nantes, Lyon, Bordeaux, Le Barp, Carcassonne, St Jean d'Angely, Peynier et Montpellier, et 2 entrepôts à Arthenay-Poupry et Port Saint Louis de Rhône, l'entreprise se place au plus près des territoires et de leurs spécificités. Triplement certifiée ISO, la responsabilité sociétale et environnementale est au cœur des préoccupations de l'entreprise.

[www.baywa-re.fr](http://www.baywa-re.fr)

Contact presse : Tristan Saramon / 06 66 66 29 41 / [tristan@symorg.com](mailto:tristan@symorg.com)